

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 80/2026

Nombre de

Conseillers :

en exercice :

présents :

votants :

L'an deux mille vingt six

le : cinq juin

le Conseil Municipal de la Commune de SIMIANE
COLLONGUE,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe ARDHUIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

PRESENTS : MM. TOUS EXCEPTES :

OBJET :

**CESSION D'UN
TERRAIN ISSU DU
DETACHEMENT
DE LA PARCELLE
AL 81 SITUÉ RUE
LAMBERT**

-PROCURATIONS :

- M. Patrick GARGUILO à Mme Anna GAGLIARDI
- M. Noé GUIGONET à Mme Marie-Line LEPAGE BAGATTA
- M. Paul MAISON à Mme Marina BARRESI
- M. Bernard NEDJAR à M. Robert CANAMAS
- Mme Dominique VALOIS à M. Philippe ARDHUIN

-ABSENTS :

- Mme Jennifer PALOMBE (ne prend pas part au vote et de ce fait, sort de la salle)

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières,

Vu l'avis des domaines évaluant le bien à 325 € le m2 HT,

Vu la configuration du terrain inconstructible de fait,

Considérant que la société SASU GUIGON a accepté l'offre de prix de la commune,

**Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :**

Publié ou Notifié

le : 12/6/2026 -

Le Conseil municipal,

- DECIDE :

Qu'au vu de la configuration du terrain, il convient de céder un terrain communal d'une superficie de 118 m² issu du détachement de la parcelle AL 81.

Le prix de la cession est fixé à 38 000 € HT.

La démolition du garage existant sur cette parcelle, sera à la charge de la mairie avant la vente.

- AUTORISE :

Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR : 22

**CONTRE : 6 MM (Clément CHICHIGNOUD – Noé GUIGONET –
Marie-Line LEPAGE-BAGATTA – Gilbert MAGNAN – Julia MICH –
Marc VIGOUROUX)**

ABSTENTION : 0

La délibération est adoptée.

Le Maire,
Philippe ARDHUIN

